

BULLETIN D'ADHESION

Les sabots dans le sable

Boulevard Désir Jox
97230 Sainte Marie

*Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901
et au décret du 16 Août 1901*

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association):

Prénom:

Nom:

Date de naissance: / /

Adresse:

.....

.....

.

Code postal: **Ville:**

Tél:

Email:@.....

Je déclare par la présente, souhaiter devenir membre de l'association: les sabots dans le sable.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser mon adhésion et ma cotisation due pour l'année en cours.

Je fournis pour mon inscription les documents demandés suivants:

- Photo d'identité
- Copie carte d'identité
- Certificat médical avec la mention: « aucune contre-indication à la pratique des sports équestres » pour les pratiquants
- Attestation de responsabilité civile
- Enveloppe vierge timbrée

Le montant de l'adhésion est de 50€ et la cotisation est de 120€ pour l'année (soit 10€ par mois), payable par chèque ou espèce.

Fait à, le

Signature

(précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour 'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

RECU POUR ADHESION

A remplir à l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent):

Je soussigné BILVIN Patrick, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de:

Prénom: **Nom:**

ainsi que les paiements de l'adhésion et de la cotisation et les documents demandés.

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validé. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à,, le.....

Le président (ou son représentant):